



PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOCUMENT DE VOISINAGE

Pièces à fournir obligatoirement (original et photocopie) lors de l'entretien :

- Passeport original
- Certificat de l'historique d'autres communes de la dernière année (sauf la ville de Barcelone)

Les pièces (original et photocopie) à présenter, si vous les avez, lors de l'entretien individuel :

- Certificat d'inscription / NIE (périmé)
- Contrat de location d'un logement
- Acte de naissance / acte de mariage / acte d'union civile / acte notarié
- NIE / DNI / passeport du conjoint, enfant, parent, frère, sœur, petit-enfant, grand-parent
- Livret de famille
- Certificat de participation à des cours, ateliers, modules (social, professionnel, linguistique ou culturel)
- Justificatif de démarches effectuées auprès du service des étrangers
- Carte d'assurance maladie
- Carte de bibliothèque
- Certificat d'assistance à des services publics ou privés
- Inscription / Certificat de scolarisation des enfants
- Certificat d'assistance à une séance d'accueil
- Inscription / Certificat des études réalisées (ou en cours)
- Certificat / Carte de membre d'organisation publique / privée / ONG / organisme
- Certificat de participation à des cours de catalan ou d'espagnol
- Carte de membre d'organismes
- Relevé des cotisations à la sécurité sociale, contrats, fiches de paye, certificat bancaire ou autres ressources, etc.
- Autres documents que vous considérez importants pour prouver votre lien avec la ville de Barcelone